

VINGT-ET-UNIÈME SESSION DE LA 50^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 25 et 26 juin 2019

Séance du mardi 25 juin 2019, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M. Marc-André Nardin, président

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
PVS	Groupe PopVertsSol	groupe formé par les membres du parti ouvrier et populaire (POP), du parti Les Verts (V) et du parti Solidarités (S) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-PDC	Groupe Vert'Libéral-PDC	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti démocrate-chrétien (PDC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 98 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M. Marc Arlettaz	–
M. Matthieu Aubert	M. Lionel Rieder
M ^{me} Sarah Blum	M. Karim Boukhris
M. Pierre-Alain Borel	M. Karim Djebaili
M ^{me} Anne Bourquard Froidevaux	M. Patrick Lardon
M ^{me} Dominique Bressoud	M. Grégory Jaquet
M. Didier Calame	–
M ^{me} Josette Frésard	M. Xavier Hüther
M. Alain Gerber	M. Bruno Cortat
M. Hans Peter Gfeller	–

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe PVS : membre du POP = PVS, membre des Verts = PVS et membre de Solidarités = PVSS.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VL-PDC : membre VL = VL-PDC, membre PDC = VL-PDC.

statistique (OFS) sur les conditions d'étude et de vie dans les hautes écoles suisses de 2016 indique que de nombreux défis restent à relever dans ce domaine.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande au Conseil d'État de mener une étude sur la question, comprenant des analyses descriptives et quantitatives des caractéristiques de la population étudiante et une identification des éventuelles barrières d'accès existantes pour certaines catégories.

Si de telles barrières devaient exister, nous invitons le Conseil d'État à prolonger sa réflexion et à y remédier par des recommandations ou des mesures ciblées. Le système de formation neuchâtelois dans son ensemble doit en effet permettre à tout un chacun de réaliser ses aspirations, et notamment favoriser la mobilité sociale. En ce sens, la voie académique se doit d'être aussi inclusive que possible. Atteindre cet objectif passe également par des politiques de soutien aux étudiant-e-s, dans le domaine du logement ou des bourses notamment.

À noter que le présent postulat porte uniquement sur l'Université de Neuchâtel afin de limiter le périmètre de la question et en lien avec le rapport cité plus haut, même s'il serait intéressant d'étendre l'analyse à d'autres instituts de formation sur le territoire cantonal. Nul doute cependant que les analyses demandées apporteront aussi des informations sur le système de formation en amont, dont dépend également l'accès à l'Université.

Premier signataire : Antoine de Montmollin.

Autres signataires : Annie Clerc-Birambeau, Corine Bolay Mercier, Laurent Duding, Baptiste Hunkeler, Françoise Gagnaux, Thomas Facchinetti, Anne Bourquard Froidevaux, Assamoi Rose Lièvre, Philippe Loup, Johanne Lebel Calame, Florence Nater, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hurni, Laura Zwygart de Falco, Daniel Rotsch, Jonathan Gretilat, Sylvie Fassbind-Ducommun.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Objet	Commentaires
Assermentation d'un député suppléant	
<p style="text-align: right;">DJSC</p> <p>18.042com Droit de vote à 16 ans sur demande <i>Débat article par article, en 2^e lecture, du projet de décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Droit de vote à 16 ans sur demande)</i></p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote du projet de décret en 2^e lecture</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>19.008ce tome 1 19.008ce tome 2 19.008cofi 19.008coges 10 avril 10 et 12 juin 2019 Gestion financière de l'État pour l'exercice 2018 Rapports du Conseil d'État, de la commission des finances et de la commission de gestion à l'appui des comptes et de la gestion pour l'exercice 2018 <i>Ordre de la discussion par chapitre:</i> – <i>Autorités judiciaires (AUJU)</i> – <i>Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)</i> – <i>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</i> – <i>Autorités législatives (AULE)</i> – <i>Autorités exécutives (AUEx)</i> – <i>Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)</i> – <i>Contrôle cantonal des finances (CCFI)</i> – <i>Département des finances et de la santé (DFS)</i> – <i>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</i> – <i>Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</i> – <i>Comptes des investissements</i> – <i>Projets gérés par crédits d'engagement</i> – <i>Bilan</i></p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p> <p style="text-align: center;">Vote sur le classement de la motion 16.173 et des postulats 05.161 et 15.101</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>18.045ce 18.045com 3 décembre 2018 et 5 juin 2019 Programme d'impulsion et de transformations Rapports du Conseil d'État et de la commission des finances à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de sept crédits d'engagement relatifs au soutien et à la réalisation de divers projets, pour un montant cumulé de 70'800'000 francs ; – d'un projet de décret portant attribution d'un montant de 22'000'000 francs à la réserve de politique conjoncturelle. 	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Décret 1 : Vote à la majorité qualifiée de 3/5</p> <p style="text-align: center;">Décret 2 : Vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>18.033ce Annexe 18.033com 29 août 2018 et 17 juin 2019 Dispositif de maîtrise des finances Rapports du Conseil d'État et de la commission des finances à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de loi portant révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 – d'un projet de décret portant attribution d'un montant de 110 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle – d'un projet de décret portant attribution d'un montant de 100 millions de francs à la réserve de lissage de revenus 	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p> <p style="text-align: center;">Vote sur le classement des motions 18.163 et 18.213</p>

Autorités exécutives (AUEx)

Pas d'observation.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

Département des finances et de la santé (DFS)

M. Baptiste Hurni (S) : – Nous aurions voulu savoir, concernant le service de la santé publique, où en était le traitement de l'initiative sur les soins dentaires, qui a déjà pas mal de retard par rapport aux obligations légales, et si un contre-projet allait être soumis, oui ou non, à la population.

M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : – C'est vrai que nous ne brillons pas par le respect des délais sur la réponse à cette initiative. Nous avons déjà eu l'occasion de nous expliquer et publiquement et auprès des initiants-e-s et auprès des professionnels-le-s de ce domaine pour dire, d'abord, la charge qui était celle des services en charge du dossier. Nous avons confié ce dossier d'abord au service de la santé publique ; nous ne vous faisons pas un dessin sur le nombre et l'ampleur des dossiers que traite ce service. Voyant qu'il n'arriverait pas à dégager les ressources suffisantes – peut-être faudrait-il un-e chef-fe de projets, mais nous en parlerons volontiers avec M. Patrick Herrmann à la pause –, nous avons confié ce projet au secrétariat général de notre département qui n'est pas arrivé à dégager davantage de ressources, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons mandaté pour traiter de cette initiative, pour avoir la garantie que nous avançons. Donc, l'ambition est effectivement de répondre d'ici quelques mois maintenant à cette initiative.

Comme nous l'avons dit aux initiants-e-s, le Conseil d'État a déjà eu l'occasion de se prononcer sur un premier rapport de pure politique sanitaire qui démontre le bien-fondé d'interventions dans ce domaine. Reste ensuite à modaliser, mais sur le principe, nous croyons que la conviction est faite. Nous sommes en train d'examiner quelle est – à la lumière aussi des échecs intervenus dans le canton de Vaud et dans le canton de Genève – la réponse adéquate, dans quelle mesure il faut donner une suite complète à cette initiative ou, au contraire, peut-être proposer une première étape plus modérée.

Puis il y a la question du financement des prestations qui est posée, qui est le point qui nous prend du temps aujourd'hui et qui nous pose une série de difficultés. Nous le disons d'emblée, non pas en raison des engagements pris dans le cadre du débat fiscal, c'est bien l'inverse, c'est l'analyse qui a été faite dans ce projet qui nous a conduit aussi à pouvoir prendre des engagements dans le débat fiscal. En clair, des doutes d'abord sur le fait qu'un prélèvement sur les salaires qui ne soit pas lié au fonctionnement du marché du travail n'expose pas le texte qui serait voté à des chances de recours assez importantes, puisque l'examen que nous avons fait au moment du débat fiscal sur la question de la légitimité d'un prélèvement sur les salaires nous a montré que cette légitimité n'était démontrée que s'il y avait un lien étroit avec le fonctionnement du marché du travail, ce que nous connaissons dans le canton pour les crèches et structures d'accueil et ce que nous connaissons avec le contrat-formation. Nous admettons que pour les soins dentaires, c'est un peu plus lointain. Puis la recherche d'alternative au financement que nous puissions proposer sous forme, le cas échéant, de contre-projet.